

N°09-070723-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 8
 votants 9

Présents : Yves GENEVOIS, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Mariane MICHEL, Bruno AVEQUE, et Nadine VERNEY

Pouvoir : Mariane MICHEL à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Travaux d'entretien des bâtiments communaux – échafaudage, lasure, garde-corps, travaux divers : approbation de l'avenant de transfert du marché à la société GDES REVANTI BATTAGLINO

Par délibération du 3 juillet 2020, le Conseil municipal a attribué le marché pour les travaux d'entretien des bâtiments communaux – échafaudage, lasure, garde-corps, travaux divers à la SAS BATTAGLINO, 503 rue Aristide Bergès – 38340 VOREPPE, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable deux fois et pour un montant maximum de commandes fixé à 300 000 € HT (pour la durée totale du marché).

Par délibération du 7 mai 2021, le Conseil a approuvé un avenant n°1 au marché afin d'intégrer des prix nouveaux au marché.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la SAS BATTAGLINO a été rachetée par la SAS GDES REVANTI BATTAGLINO (suite à une procédure de redressement judiciaire).

Dans ce contexte, il est nécessaire de passer un avenant n°2 au marché afin d'acter du transfert du marché à la SAS GDES REVANTI BATTAGLINO – 503 rue Aristide Bergès – 38340 VOREPPE.

Le projet d'avenant n°2 est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide de valider l'avenant n°2 au marché pour les travaux d'entretien des bâtiments communaux – échafaudage, lasure, garde-corps, travaux divers qui acte le transfert du marché à la SAS GDES REVANTI BATTAGLINO, 503 rue Aristide Bergès – 38340 VOREPPE.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 21311 du budget communal 2023 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature de l'avenant n°2 à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le 11/07/2023


Le Maire
Yves GENEVOIS



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Commune de Vaujany

Mairie – 11 route de la Cour Basse
38114 VAUJANY
Tél : 04 76 80 70 95

B - Identification du titulaire initial du marché public

BATTAGLINO SAS

503 rue Aristide Bergès
38340 VOREPPE
04 76 07 02 11
contact@battaglino.fr
SIRET : 069 501 187 00053

C - Identification du nouveau titulaire du marché public

GDES REVANTI BATTAGLINO

503 rue Aristide Bergès
38340 VOREPPE
04 76 07 02 11
info.battaglino@gdes.com
SIRET: 921 091 294 00014

D - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Accord-cadre à bons de commande

« Travaux d'entretien des bâtiments communaux – échafaudage, lasure, garde-corps, travaux divers »

Marché n°2020/09

- Date de la notification du marché public : 20 juillet 2020
- Durée d'exécution du marché public : 12 mois, renouvelable 2 fois
- Montant initial du marché public : 300 000 € HT (montant maximum de commandes pour la durée totale du marché).

D - Objet de l'avenant

Article 1 : Modification(s) contractuelle(s) et effet(s) du transfert :

La Commune de Vaujany a contracté auprès de la SAS BATTAGLINO un marché notifié par courrier du 20 juillet 2020. Ce marché porte sur des Travaux d'entretien des bâtiments communaux – échafaudage, lasure, garde-corps, travaux divers (marché n°2020/09).

Par décision du Tribunal de Commerce de Grenoble rendue le 28 octobre 2022, la SAS BATTAGLINO a été cédée au profit de la SAS GDES REVANTI BATTAGLINO, dont le siège est situé 503 rue Aristide Bergès – 38340 VOREPPE (suite à une procédure de redressement judiciaire).

La SAS GDES REVANTI BATTAGLINO, signataire du présent, se substitue par conséquent dans les droits et les devoirs de la SAS BATTAGLINO et prend **la qualité de titulaire du marché.**

Les nouvelles coordonnées bancaires sont annexées au présent avenant.

Article 2 : Clause de sauvegarde

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées expressément par le présent avenant demeurent applicables.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)